

# Notes Académiques de l'Académie d'agriculture de France

## Academic Notes of the French Academy of agriculture

### **Authors**

Pierre Donadieu

### **Title of the work**

Synthesizing knowledge in agronomy

Year 2017, Volume 3, Number 4, pp. 1-14.

### **Published online:**

16 March 2017,

<https://www.academie-agriculture.fr/publications/notes-academiques/n3af-tribune-libre-construire-les-paysages-ruraux-quels-roles-pour>

[Construire les paysages ruraux : quels rôles pour les professionnels du paysage ?](#) © 2017 by Pierre

Donadieu is licensed under [Attribution 4.0 International](#) 

# Construire les paysages ruraux : quels rôles pour les professionnels du paysage ?

## *Building country landscapes: what roles for the landscape professionals*

Pierre Donadieu <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, 10 rue du Maréchal Joffre, 78000 Versailles

Correspondance :

[p.donadieu@ecole-paysage.fr](mailto:p.donadieu@ecole-paysage.fr)

### Résumé

Cet article développe l'idée que les professionnels du paysage, avec les agriculteurs et les habitants des territoires, peuvent accompagner l'évolution des paysages agricoles. Pour y parvenir, de nouvelles compétences de médiation paysagiste sont disponibles pour mettre en œuvre les transitions écologiques et paysagères en cours. Elles s'appuient autant sur des indicateurs environnementaux que sur les émotions et les jugements que suscitent les caractères des spectacles des campagnes.

### Abstract

This article develops the idea that landscape professionals can accompany the evolution of agricultural landscapes together with farmers and inhabitants of the territories. To achieve this, new landscape skills are available to implement the ecological and landscape transitions underway. They are based as much on environmental indicators as on the emotions and judgments aroused by the characters of the rural sceneries.

### Keywords

Landscape, landscapist, landscape governance.

### Mots clés

Paysage, paysagiste, gouvernance paysagère.

Aujourd'hui les paysages de l'agriculture sont l'objet de débats locaux et nationaux, principalement pour des raisons environnementales ou de santé publique (Aubertot *et al.*, 2005 ; Aubertot *et al.*, 2007 ; Lubello *et al.*, 2017). Parallèlement la notion de paysage fait l'objet d'attentions publiques multiples, notamment par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Très souple, elle se prête à des débats qui concernent à la fois l'environnement, la démocratie, le cadre de vie et la biodiversité. Elle permet de mettre en cohérence des actions publiques et des projets (Labat, 2013), mais, en même temps, elle laisse d'autant plus perplexes les acteurs des collectivités territoriales que la

perception subjective du paysage est mobilisée par les professionnels du paysage pour argumenter les projets d'intérêt général.

La Convention européenne du paysage de Florence, qui a été ratifiée par la France, définit en effet le paysage, dans son article 1a, comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Council of Europe, 2000). Ce caractère – une combinaison de traits originaux – distingue un paysage d'un autre, le singularise et contribue à l'émergence du sens des lieux pour ses usagers, habitants et touristes notamment. Il fonde notamment la recherche d'une « politique du paysage » et d'« objectifs de qualité paysagère » (article 1b et c) par les « autorités publiques compétentes ». De ce point de vue, le paysage, matériel et immatériel, est considéré comme une construction sociopolitique.

La mise en œuvre de cette convention, du point de vue des actions publiques sur les paysages, est-elle restée vaine, voire utopique, ou, au contraire, est-elle effective ? Ces politiques publiques peuvent-elles s'appuyer sur la sensibilité des publics et des agriculteurs aux caractères paysagers d'un territoire ? La compétence des paysagistes français, pour produire et valoriser les spectacles de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain, est-elle mobilisable ? Comment, avec une démarche globalisante (holistique), peuvent-ils pondérer les différents facteurs de la production des paysages ruraux ?

Le présent article développera, dans une première partie (intitulée « La transition environnementale »), les caractéristiques émergentes des professionnels du paysage (la posture d'engagement, l'enjeu de l'esthétisation de l'ordinaire, et la recherche de la participation habitante). Dans une seconde partie (intitulée « La transition paysagère »)<sup>1</sup>, sera proposée une

---

1 Cette transition, analogue aux transitions énergétique, climatique et environnementale, met en œuvre les principes juridiques définis par la Convention européenne du paysage (politique de paysage, objectifs de qualité paysagère, protection, gestion et aménagement du paysage).

méthode d'évaluation du caractère paysager d'un territoire, en s'inspirant de l'approche du sociologue et philosophe Edgar Morin, puis l'adaptation possible des pratiques paysagistes aux transitions en cours des paysages agricoles (Gauché, 2015).

### **1. Le paysagiste et la transition environnementale**

Parmi les métiers du paysage, l'on distingue en France deux catégories de professions organisées. La première concerne les paysagistes concepteurs (ou architectes paysagistes), réunis dans la Fédération française du paysage (FFP, 2017), créée en 1982 et reconnue par la Fédération internationale des architectes paysagistes (IFLA, 2017), fondée en 1947 ; la seconde les entrepreneurs paysagistes représentés par l'Union nationale des entrepreneurs paysagistes (UNEP, 2017).

Historiquement associés à l'aménagement des jardins et des espaces publics, ces deux métiers, et notamment le premier, se transforment depuis la fin du siècle dernier en raison des transitions environnementales en cours et des politiques publiques qui sollicitent leurs compétences, sinon leur engagement militant.

Une partie des paysagistes concepteurs est formée sous l'égide du ministère de l'Agriculture à Versailles (École nationale supérieure de paysage) et à Angers (Agrocampus ouest), l'autre sous l'égide des ministères de la Culture (Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille) et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche (Université de Tours, École de la nature et du paysage de l'INSA Centre Val de Loire à Blois). Ces cinq écoles délivrent les diplômes qui donnent accès au titre de paysagiste concepteur, dont le diplôme d'État de paysagiste pour les écoles de Versailles, Bordeaux, Lille et Blois, et celui d'ingénieur paysagiste à Angers.



Figure 1. Le parc de la Deûle, Lille Métropole (crédit M. Audouy). Un cadre de charme pour le jogging et la promenade des Lillois dans un ancien site agricole aux sols humides.

### 1.1. L'engagement des professionnels du paysage

Militant de causes devenues politiques comme le verdissement des villes, la reconquête de la biodiversité menacée, la mixité de l'espace public, l'alimentation urbaine de proximité, l'agro-écologie, etc., certains professionnels du paysage se chargent de missions nouvelles. Ils dénoncent l'indignité fréquente des conditions de la vie urbaine, voire rurale, et agissent au moyen de leur outil spécifique : le projet de paysage<sup>2</sup> pour faire reculer les ségrégations et les destructions de toutes sortes : sociales, ethniques ou écologiques. Sans être des élus, ils énoncent parfois des messages publics de résistance. Pour eux, l'art et la pratique du paysagiste ont un rôle social et politique<sup>3</sup>. Ils cherchent, notamment, à

2 Le projet de paysage complète le projet de territoire des urbanistes auquel il est souvent intégré. Il propose une organisation de l'espace des collectivités, selon des critères économiques, sociaux, environnementaux et sensibles (Donadieu, 2012).

3 En France, cette posture est adoptée, par

faire reconnaître ou à créer les caractères paysagers qui distinguent les territoires ruraux les uns des autres. Ce faisant, ils construisent de véritables projets de société qui témoignent du sens et des valeurs à l'œuvre dans la transformation des territoires. C'est le cas de la gouvernance du projet agri-urbain du Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix, initié en 2003 et réunissant cinq communes périurbaines au sud de Paris (Triangle vert, 2017).

Entre création artistique et ingénierie environnementale, entre représentation et présentation de la nature : spontanée, cultivée ou jardinée, le paysagiste peut ne pas choisir. Il emprunte aux compétences artistiques, scientifiques et technologiques. Il allie deux voies, la voie prosaïque, réaliste et

exemple, par le collectif Coloco associant des paysagistes concepteurs, des urbanistes, des architectes, des botanistes et des jardiniers. « Des stratégies territoriales à la construction de jardins, nous établissons une relation de continuité entre les échelles et les acteurs : le paysage est l'ensemble du vivant sous le regard des humains » (Coloco, 2016).

environnementaliste, de l'installation matérielle d'espaces dits durables (un réseau de haies par exemple ou une continuité hydraulique), et la voie poétique, qui crée ces milieux par et pour l'imagination, l'émerveillement et le bien-être du public. En s'appuyant sur les processus naturels du vivant, notamment végétal, et en organisant les formes spatiales suscitant le rêve, il encourage la possibilité de la qualité esthétique qui crée le sens et le caractère d'un paysage (figure 1).

### 1.2. Aspiration à l'œuvre et esthétique de l'ordinaire

Entre aspiration à l'œuvre d'art et esthétisation de l'ordinaire, urbain ou rural, la pratique paysagiste vise la production des qualités de l'espace. Elle est inspirée autant par des usages sociaux que par une promesse d'expériences et d'émotions dégagées de toute fonctionnalité. Comme l'écrivain ou le peintre, le paysagiste peut offrir une vision du monde exprimant un idéal esthétique. Cependant, et en général, ses projets se nourrissent surtout de normes techniques et juridiques incluant des régulations environnementales et sociales (la limitation des risques d'inondation, la reconquête de la biodiversité spontanée ou les fonctionnalités de circulations dites douces dans l'espace public, par exemple).

Le plus souvent, le paysagiste s'inscrit volontiers dans les utopies jardinières (les paradis sur terre), urbaines (les villes vertes ou « fertiles ») ou agronomiques (l'alternative agroécologique). Professionnel libéral, il met ses compétences de maître d'œuvre au service d'esthétiques et de fonctionnalités vertes et aquatiques (plantation de haies et de boisements, création de mares ou « méandrisation » des rivières, par exemple). Classiquement il végétalise et fleurit les quartiers d'habitation et les espaces publics. A ce titre, il est devenu un acteur de la biodiversification végétale et animale des territoires, notamment dans les communes des parcs naturels régionaux mettant en œuvre une charte paysagère intercommunale. Travaillant pour la planification territoriale et le verdissement des villes, le professionnel du



Figure 2. Jardins familiaux dans le parc Balzac à Angers (crédit. H. Davodeau). Esthétisés par la couleur bleue des cabanes, les jardins familiaux créent une identité des lieux (un caractère paysager) pour le public et les jardiniers.

paysage œuvre pour la mise en place de formes vertes et aquatiques pour les territoires : trame verte et aquatique, charpente ou ossature paysagère, réseau, corridor et continuité écologiques, ceinture, infrastructure et coulée vertes... Engagé dans des politiques publiques matérialisées dans des atlas et des plans de paysage, il rencontre souvent le monde agricole avec lequel le dialogue se noue à la faveur d'approches multidisciplinaires qui révèlent l'attachement des agriculteurs et des éleveurs à leurs paysages. Souvent, et avec raison, il convoque la mémoire des territoires dans une démarche patrimoniale de géographie historique (Balay *et al.*, 2012).

De plus en plus, certains paysagistes aspirent à de nouvelles pratiques de médiation paysagère. Celles-ci sont fondées sur la participation des usagers des paysages et des lieux concernés à la gouvernance des projets de paysage associés aux projets de territoire (Davodeau *et al.*, 2014 ; Montembault *et al.*, 2015). D'autres militent dans des actions d'accompagnement des transitions énergétiques<sup>4</sup> ou de création de jardins communautaires dans le cadre des politiques

4 Par exemple, avec le collectif *Paysages de l'après-pétrole*, qui a pour objectif « de redonner durablement à la question du paysage un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable » (Collectif Paysages de l'après-pétrole, 2017).

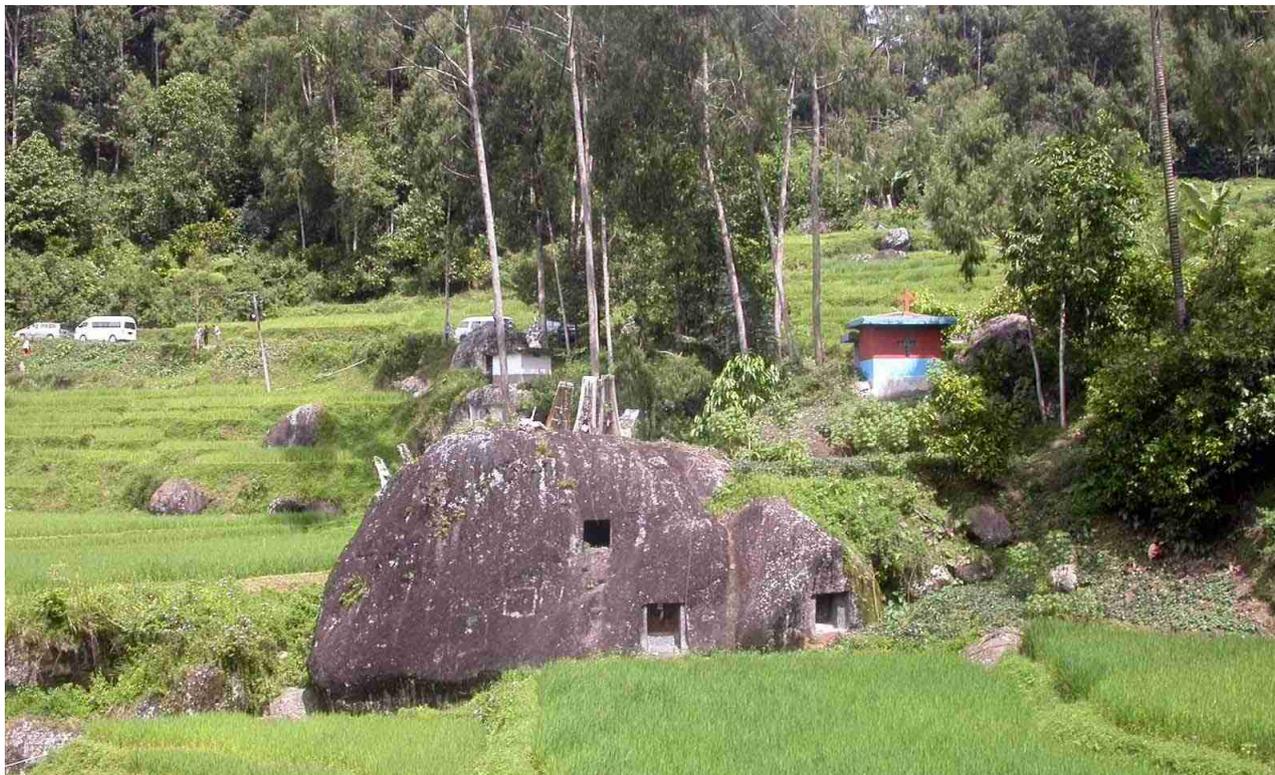


Figure 3. Rizières avec cimetière et chapelle (Indonésie, Sulawesi, 2014). Les formes authentiques de ce paysage agricole ont été construites sans paysagiste. Est-il possible de réinventer cette compétence avec de nouveaux modèles de production agricole, notamment agro-écologiques ?

publiques engagées dans ce sens. Dans ce dernier cas, il renouvelle l'art du paysage et du lieu, en s'intéressant à des lieux ordinaires (figure 2).

Dans la plupart de ces situations, le caractère des lieux voulu par le paysagiste répond à une maîtrise d'ouvrage publique urbaine. Il résulte de données économiques, environnementales et sociétales liées à l'intérêt public urbain. Car si l'identité perceptible du lieu n'existe pas, il lui revient de la créer, souvent en reproduisant des modèles existants (le fleurissement des villages par exemple) ! Dans l'espace rural, cette commande de caractérisation paysagère peut-elle exister ?

### 1.3. L'alternative du vernaculaire ?

Ici, vernaculaire est entendu au sens de ce qui est propre à une région, à un pays, à ses habitants

(synonyme de autochtone). Une soixantaine de pays, surtout occidentaux, disposent d'une compétence professionnelle paysagiste, plus ou moins organisée. Ce qui signifie qu'il existe dans ces pays des pensées et pratiques professionnelles de paysage encadrées par leur affiliation à la Fédération internationale des architectes paysagistes.

Attachées le plus souvent à l'exercice libéral de la profession d'architecte paysagiste comme maître d'œuvre ou conseiller de la maîtrise d'ouvrage, ces pratiques paysagistes affichent leurs ambitions pour la qualification des milieux ou des cadres de vie, surtout publics et urbains : *Landscape architects create place for people to live, work and play, and places for plants and animals to thrive. They also speak up for and care our landscapes* (Fédération internationale des architectes paysagers, 2016).

Le confort, la sécurité et les affects du public

autant que les enjeux de régulation environnementale ou sociétale, représentent l'essentiel de leurs objectifs d'aménagement matériel, par exemple avec la création des parcs publics ou l'aménagement des sentiers littoraux. Depuis 2005, le *Millenium ecosystem assessment* de l'Organisation des Nations Unies (ONU, 2005) donne un cadre général aux pratiques d'aménagement en indiquant les services écosystémiques que peuvent rendre les écosystèmes (urbains ou agricoles notamment) quand ils sont en bonne santé... Le caractère paysager d'un territoire traduira alors tout ou partie de ces services : approvisionnement, régulation environnementale, services sociaux, esthétiques et culturels.

En revanche, la plupart des cultures et des sociétés, pour un territoire donné, disposent d'une pensée paysagère authentique (Berque, 2008 ; 2016). Celle-ci indique que l'enjeu de la qualité du paysage est moins dans l'objet paysage et ses caractères matériels que dans la relation humaine à ces derniers. Au sens de la Convention européenne du paysage de Florence (Council of Europe, 2000), la qualité d'un paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie (Article 1).

Cette pensée s'appuie notamment sur l'existence d'une relation vernaculaire à l'espace et à la nature, d'un savoir jardinier et agricole spécifique, et du mot paysage (dans la langue du pays) pour exprimer cette relation singulière à l'espace et à la nature, notamment par les pratiques littéraires et artistiques s'appuyant sur l'image, le son, l'odeur, le goût et le toucher. Ces pensées et pratiques paysagères héritées, souvent érigées en patrimoine culturel national ou régional, se maintiennent grâce à la vigilance de l'UNESCO et à l'économie du tourisme, mais peuvent disparaître dans l'indifférence générale. C'est le cas des paysages de terrasses d'oliviers près du village de Battir, au sud de Jérusalem, qui ont été classés « en péril ».

Elles s'appuient parfois sur l'adaptation originale des entreprises agricoles à leur milieu, comme

dans le cas des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen de la région des Causses et des Cévennes reconnus et classés en 2011 au patrimoine mondial de l'Humanité (Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Midi-Pyrénées, 2015.).

Quand ils sont vivaces, ces types de pensée et de pratique peuvent susciter ce que nous appellerons les états poétiques des publics dans la seconde partie. C'est le cas du spectacle des transhumances, des cérémonies du thé dans les jardins asiatiques, des édifices funéraires dans les rizières dans l'île de Sulawesi (figure 3), des spectacles de théâtre et des concerts dans les parcs publics ou à la campagne, des promenades contemplatives dans les jardins historiques, des lieux publics de nature (sur le bord des eaux, par exemple), de la découverte des paysages littoraux ou de montagne, ou encore des jardinages communautaires à travers le monde. Avec l'urbanisation des campagnes, l'on a pourtant souvent observé une perte considérable des savoirs vernaculaires ruraux, caractères paysagers souvent ordinaires qu'avait analysés l'anthropologue John Brinckerhoff Jackson (1909-1996) à la fin du siècle dernier aux États-Unis (Jackson, 2003).

Dans ce contexte, la production de l'essentiel des paysages ruraux à travers le monde continue pourtant à dépendre surtout des économies locales et de leurs modèles techniques plus ou moins mondialisés. Mais, selon les politiques publiques des pays, elles sont régulées de manière très variable par des actions dédiées à la qualification du milieu de la vie humaine et non humaine, notamment en valorisant la mémoire des lieux et la biodiversité spontanée et cultivée. En France et en Europe, des outils dédiés, comme les atlas départementaux ou régionaux de paysage, les observatoires photographiques de paysage, les chartes intercommunales de paysage des parcs naturels régionaux et les plans de paysage inclus dans les documents d'urbanisme des



Figure 4. Musée du Louvre à Lens, Catherine Mosbach, architecte paysagiste (crédit S. Keravel). L'esthétique des formes paysagères exprime la mémoire minière du site, l'allusion étant métonymique (la partie pour le tout) : la surface noire (pour le charbon) où s'enracine l'arbre (la vie) évoque l'attachement de la société locale à sa mémoire vernaculaire.

collectivités ont été généralisés depuis une vingtaine d'années.

Retenons que le caractère paysager d'un territoire est une construction autant sociopolitique que culturelle. Il n'apparaît secondaire par rapport aux autres politiques publiques que si les points de vue de toutes les parties prenantes de la gouvernance d'un territoire, notamment des habitants, ne sont pas réunies. Pour les professionnels du paysage, l'enjeu de la production et de la hiérarchisation des services écosystémiques est lié à la qualité du fonctionnement des écosystèmes, notamment agricoles et forestiers : dans le milieu rural, les actions paysagères proposées peuvent apporter, selon les commandes, les fonctionnalités écologiques et sociales recherchées en valorisant le caractère donné au site. Il demande donc un nouveau positionnement de leurs compétences interdisciplinaires. Dans le champ des sciences de l'environnement autant que des *landscape studies*, existent, comme nous allons l'examiner, des travaux de chercheurs qui permettent de se saisir de la question du bien-être humain et du rôle que peuvent jouer

les praticiens du paysage pour y contribuer.

## 2. Le paysagiste et la transition paysagère

Les aménités paysagères – les caractères d'agrément et de plaisir d'un lieu ou d'un paysage – ne sont évaluables que du double point de vue du sujet et de l'objet par des jugements de goût ou de valeur. Or elles deviennent de plus en plus significatives du point de vue de l'échange marchand (Oueslati, 2011). Dans le cadre de la transition paysagère, et de la construction des paysages et des lieux, qui détermine cette transition, comment peut-on interpréter les finalités des pratiques paysagistes d'un point de vue sociologique et philosophique ? En particulier concernant celles qui mettent en politique les jugements autant que les affects individuels et collectifs.

### 2.1. Poétique et esthétique

L'état poétique (Morin, 2016) est un état second où nous pouvons nous sentir amoureux, admiratif, en communion, émerveillé, transporté, transfiguré, inspiré. Il comporte souvent



Figure 5. Le parc public de l'Emscher (Ruhr) réalisé à Duisbourg par Peter Latz, architecte paysagiste, 1990. Les formes vernaculaires des anciens hauts fourneaux, mises en paysage et en public (scénographiées in situ et in visu), marquent le paysage avec la mémoire poétique de l'activité sidérurgique (crédit M. Audouy).



Figure 6. Terrasses de rizière (Indonésie, juin 2014). En choisissant l'éclairage d'une scène et son cadrage, le photographe de scènes agricoles devient paysagiste. Il reconnaît un paysage à travers son état poétique personnel comme une source de plaisir esthétique. L'agriculteur en perçoit le sens dans le cosmos animiste propre à sa culture.

l'émotion esthétique, « laquelle peut être légère comme un petit plaisir, et s'amplifier jusqu'à l'exaltation ou la béatitude, et de façon extrême à l'extase ».

Edgar Morin, théoricien de la pensée complexe, développe l'idée simple que l'esthétique, avant d'être le caractère propre de l'art et de la

recherche du beau, est une donnée fondamentale de la sensibilité humaine. Ainsi conçue, l'esthétique peut être considérée comme l'une des finalités des pratiques paysagistes, que ces professionnels soient des concepteurs (des architectes paysagistes ou des designers de paysage), des planificateurs de paysage, des gestionnaires d'espaces verts publics ou des entrepreneurs paysagistes. Les autres finalités des politiques publiques dans ce domaine relèvent de la sécurité, de la santé et de la qualité environnementale (de l'air, des sols, de la biodiversité...). Elles s'intéressent plus globalement au bien-être humain. Dans ce cadre, la démarche esthétique propre aux paysagistes promet de transformer l'attente sociale de qualité du cadre de vie (souvent non dite) en réalités vécues (figure 4).

Si le paysagiste concepteur (l'architecte paysagiste ou le paysagiste urbaniste) était un artiste, ce qu'il ne revendique pas le plus souvent, il lui appartiendrait de créer, dans l'espace public et privé, des œuvres d'art qui procurent ou devraient procurer des émotions esthétiques. Ce qu'il fait parfois aujourd'hui en s'inscrivant dans la tradition des architectes de jardins ou des paysagistes jardiniers, ou en travaillant avec des artistes (Chaussard, 2015).

Toutefois, quand son action est requise dans la construction des paysages contemporains (comme inspecteurs des sites, par exemple), c'est son jugement (de goût ou de valeur) qui est sollicité. Autant les jugements de goût ne sont pas discutables, autant ceux de valeur doivent être justifiés de façon à établir une subjectivité partagée avec le public, à la fois pour ce qui est acceptable et pour ce qui ne l'est pas. Car d'autres regards que le sien sur les paysages sont légitimes. Certains, recherchant des traits pittoresques, sont hérités de l'histoire de la peinture et de la littérature, d'autres, contemporains, peuvent remettre en cause les premiers. Sollicité par de nouvelles motivations dans des contextes inédits, le regard se met à aimer ce qu'il rejetait. Il tend à faire belles ou désirables la nature sauvage autant que les étendues agro-industrielles, les délaissés ferroviaires comme les bidonvilles, et les



Figure 7. Le public d'un concert au parc floral de Vincennes à Paris au mois d'août 2001. Le parc floral de Paris, créé par l'architecte paysagiste Daniel Collin, dans le bois de Vincennes, offre le cadre poétique d'écoute commune du concert par le public.

autoroutes autant que les ruines historiques. L'on peut s'émerveiller désormais du banal ou de l'ordinaire, autant que du singulier et du remarquable. Les modèles d'appréciation du paysage ont changé (figure 5).

## 2.2. Diversité des états poétiques

Reprenons le raisonnement d'Edgar Morin. Quand la forme esthétique prédomine, l'on a affaire à un état esthétique qui caractérise l'état poétique. Il est suscité par l'émotion, plaisante ou heureuse, qui est ressentie par chacun grâce à la fréquentation d'un lieu, d'un jardin, d'une rue, d'un chemin, d'un champ, le spectacle d'un troupeau ou d'une forêt ; grâce à un spectacle, une musique, un parfum ou une situation énigmatique. Ne pourrait-on pas parler d'émotions spatiales ? Elles impliquent en effet la présence émue du corps sensible dans l'espace apprêté ou non à cet effet. C'est le premier niveau de la perception des paysages par ses producteurs et ses spectateurs. Dans le monde rural, le ressenti dépend, entre autres facteurs, à la fois de la disponibilité et de l'attention du sujet, agriculteur ou non, et des formes agricoles perçues. Ce ressenti varie en effet selon qu'il s'agit de prairies en Normandie ou en Bourgogne, de vignobles du

Bordelais ou du Languedoc, de céréaliculture dans les plaines de Beauce ou du Berry, de vergers du sud-ouest ou de Lorraine, de serres du pays nantais, de bocages bretons ou vendéens, du maraîchage sur les côtes du Léon, de champs de lavande en Provence... Ainsi naît et se transmet le caractère paysager d'un territoire. Il fait la part du beau et du laid, autant que des autres raisons d'apprécier ou de rejeter les formes sensorielles d'un territoire.

L'état d'émerveillement ou d'enchantement, solitaire ou non, implique une émotion esthétique plus forte que dans le cas précédent. L'admiration, portée à son acmé, bouleverse le sujet, le submerge. Les jambes flageolent, la respiration s'accélère, le souffle est coupé. Le sujet est sidéré, ébloui, fasciné. La sensation poétique du sublime paysager est peut être proche de cet état, idéalement promis dans les œuvres paysagères et jardinières contemporaines, et très présent au XIX<sup>e</sup> siècle (figure 6) (Briffaud, 2016).

L'état de communion suppose, entre personnes coprésentes, un accord (explicite ou implicite) de partage des sentiments inspirés par un lieu ou une situation mis en commun. Cet accord crée une communauté éphémère (le public d'un spectacle) ou non (une communauté religieuse, ethnique, familiale ou sportive par exemple). L'esthétique du lieu peut être configurée pour cette pratique (une église, un stade, une salle de mariage, un jardin, une rue...). Elle relève d'une construction sociale et culturelle de l'en-commun paysager, c'est-à-dire le résultat de la construction commune des paysages par les publics et les autres parties-prenantes de la production de paysages et de lieux, avec ou sans la médiation paysagiste. (figure 7) (Donadieu, 2012).

L'état de possession requiert pour le sujet collectif ou individuel d'être habité par une présence forte ou un sentiment personnel de croyance. Ces attitudes se retrouvent dans les happenings collectifs, les manifestations publiques y compris agricoles, les rave parties, certaines cérémonies religieuses ou sportives. L'état d'exaltation ou de transe qui peut



Figure 8. Université de Shenyang Jianzhu (The Rice Campus) en Chine. Kongjan Yu architecte paysagiste, Agence Turenscape consortium russo-chinois. Un cas rare, le recours à la riziculture pour aménager un campus universitaire. Les conditions paysagères sont créées pour susciter les états poétiques des étudiants et des enseignants.

caractériser la création artistique au moment de l'inspiration est un véritable état second qui peut conduire à l'extase poétique. Enfin l'état religieux (du mystique au sacré) qui suppose la ferveur, la piété, jusqu'à l'adoration est le propre des croyants. Ainsi, selon Edgar Morin, le bonheur de l'émotion esthétique peut devenir béatitude jusqu'à l'extase (Morin, 2016).

Ces états émotionnels sont recherchés par certains praticiens de l'aménagement de l'espace urbain (architectes, artistes, designers urbains,

paysagistes concepteurs, médiateurs ou jardiniers). Peut-il en être de même dans le monde rural ? Dans la plupart des cas, il s'agirait alors de mises en scène, en formes et en usages des lieux pratiqués par des publics. Ces scénographies existent déjà sous formes d'initiatives conçues pour engendrer des états de communion qui ne sont pas rares (spectacles de rues, expositions, concerts, randonnées de découverte d'un massif montagneux, d'une campagne ou d'un littoral). Ne s'agit-il pas de redécouvrir, sinon de rééduquer le corps sensible dans l'espace (figure 8) ?

### 2.3. Et le monde agricole ?

Que peut-il attendre d'une recherche d'états poétiques des publics, notamment des habitants et des touristes ? En sachant que les demandes sociétales de paysage de ces derniers relèvent surtout de modèles esthétiques d'appréciation des paysages ruraux en général, nés dans les cultures urbaines européennes et asiatiques et diffusés au cours de l'histoire par les arts, la littérature et le tourisme. Et en se souvenant que ces regards font souvent abstraction du travail agricole contemporain, ou en sélectionnent des figures plutôt traditionnelles.

De nombreux programmes de recherche français et européens ont insisté, depuis vingt ans, sur la nécessité et les difficultés pour les politiques publiques d'infléchir les pratiques qui produisent les paysages agricoles conventionnels (Toublanc, 2004 ;oublanc et Luginbühl, 2007 ; Luginbühl, 2015). Ils ont indiqué les difficultés de se limiter à une compréhension des paysages selon les seuls principes scientifiques de l'écologie du paysage (Baudry et Burel, 1999 ; Décamps et Décamps, 2004). Ils ont souligné la nécessité de mieux coordonner les compétences des écologues et des paysagistes (Morin *et al.*, 2016). Ils ont insisté sur les risques pour la diversité des paysages qu'impliquaient les processus normatifs des actions publiques paysagères (Candau *et al.*, 2007). En outre d'autres auteurs comme l'anthropologue Philippe

Descola et le philosophe François Jullien ont montré que le paysage était, par essence, une expérience culturelle sensible résistant aux différentes formes d'objectivation (Descola, 2005 ; Jullien, 2014).

Les paysagistes, notamment les concepteurs, qui ne sont pas en général formés pour dialoguer avec les agriculteurs, ne peuvent pas facilement les aider ni dans leurs projets à finalités économiques, ni à réduire les conséquences éventuelles de leurs pratiques sur l'environnement, notamment sur l'eau, les sols et la biodiversité spontanée. Entrepreneurs libéraux, les agriculteurs sont déterminés par le marché des biens agricoles et agroalimentaires, et selon leurs spécialités par la Politique agricole commune en Europe. Cela ne nuit en rien à leur sensibilité personnelle, y compris poétique, aux paysages qu'ils produisent, mais ne facilite pas toujours, selon les techniques culturelles choisies et leurs débouchés commerciaux, le débat local sur les qualités attendues par les habitants des territoires.

S'ils doivent infléchir leurs pratiques vers l'agro-écologie et ses services écosystémiques, c'est peut-être et d'abord en construisant avec les habitants le caractère paysager des territoires agricoles, quels qu'ils soient. C'est probablement et également en étant financés explicitement pour cela par les pouvoirs publics responsables des politiques des collectivités territoriales. L'utilisation du sol, dont les agriculteurs ont la propriété et/ou l'usage, est en général beaucoup plus le résultat de leurs pratiques techniques qu'une réponse concertée aux enjeux de l'habitabilité des territoires.

Rien n'exclut cependant qu'ils puissent, avec les paysagistes, produire les services écosystémiques attendus en étant rémunérés pour cela, s'il existe un coût supplémentaire pour eux ; et peut-être en arbitrant les choix difficiles par l'enjeu de la biodiversité spontanée et cultivée. À moins de considérer que ces services relèvent des biens communs, hors marché !

Autrement dit, il est souhaitable que les jugements et les affects des promeneurs et des amateurs de belles campagnes y trouvent place à la mesure de la diversité des situations

paysagères et agroécologiques que les agriculteurs y engendreront, avec ou sans les paysagistes médiateurs, dans ou hors du marché. Brièvement dit, en trouvant des intérêts à fournir tout ou partie des services écosystémiques, les activités agricoles ont la possibilité de devenir agroécologiques.

Mais cette position est-elle suffisante ? Etant donnée la perception de la politique par le public, on peut s'interroger sur la capacité des pouvoirs publics à réguler les marchés agricoles et agroalimentaires, surtout pour réduire les dysfonctionnements environnementaux et apporter les aménités paysagères positives que l'échange commercial et les modèles économiques adoptés ne produisent pas. Dans ces conditions de néolibéralisme, il est possible, sinon souhaitable du point de vue de la gouvernance territoriale, que les sociétés habitant les territoires reprennent en main leur destin local. Qu'elles fassent valoir leurs désirs d'infléchir la production agricole vers des objectifs agro-écologiques dont les caractères paysagers attendus seront issus.

Le souhait de la vie commune sur un territoire ne devrait-il pas se confronter avec les logiques économiques des agriculteurs qui décident de ce qui est offert à la sensibilité paysagère d'autrui sans son consentement en général ? Alors il serait possible de changer (un peu) certaines pratiques du monde agricole et de les infléchir vers la production d'un milieu de vie construit en commun. Et en se souvenant que les regards des publics sur le monde agricole, et les regards des agriculteurs sur leur propre monde, sont en train de changer, si l'on en juge par le succès actuel (pour la France en 2016) des produits agricoles dits biologiques. L'habitant est en puissance autant un consommateur qu'un citoyen du monde !

La résistance à l'uniformisation des paysages agricoles est un moyen de ce changement et certains paysagistes médiateurs en ont bien vu tout l'intérêt pour la reconstruction de nouvelles formes démocratiques d'aménagement du territoire plus participatives et délibératives.

Dans ce cas, il ne s'agit plus seulement de fleurir l'espace public, mais de reconnaître, pour les habitants d'aujourd'hui et de demain, l'intérêt de territoires agricoles et forestiers appropriables par tous. De les mettre en paysage comme identité (inter)communale souhaitable pour une majorité des habitants correctement informés. Une construction paysagère par le bas et non seulement par des propositions d'en haut, légitimes dans un état de droit, mais mal adaptées à leur finalité : le bien-être et le bien vivre ensemble quelque part.

Les agriculteurs peuvent-ils y participer ? Certainement, et même nécessairement, s'ils sont convaincus que les jugements de ceux qui regardent leurs exploitations agricoles sont plus ou aussi importants pour leur image d'agriculteurs que les revenus légitimes auxquels ils aspirent. Et d'autant plus que cette réputation ainsi accrue pourrait contribuer à augmenter leur chiffre d'affaire !

### Conclusion

Échec des politiques de paysage dans le monde rural ? Non, car l'idée d'un monde meilleur, devenue réaliste, se concrétise partout où les projets de paysage et de territoire restent à l'œuvre avec des paysagistes, des urbanistes, des écobiologistes, des agriculteurs et des politiques publiques pour porter des pensées du paysage.

Néanmoins l'on peut s'interroger sur la pertinence de cette seule construction politique, car elle est davantage fondée sur des normes juridiques et techniques que sur la réinvention des valeurs culturelles propres aux identités paysagères vernaculaires. Celles-ci sont en principe portées par les sociétés habitantes, régulatrices potentielles avec les pouvoirs publics des acteurs économiques et environnementaux de la production des paysages.

Dans les deux cas, les professionnels du paysage sont investis de nouvelles compétences de co-construction démocratique des caractères paysagers des territoires avec et pour les habitants et les agriculteurs, entre autres acteurs de l'espace rural. Leur

approche globalisante leur donne les possibilités de trouver des solutions spatiales à la prise en compte et à la hiérarchisation locale des services écosystémiques que peuvent apporter les milieux agricoles aux territoires. Leur rôle de médiateur, reconnaissant l'importance de la participation habitante à la gouvernance territoriale des paysages avec le monde agricole, devrait alors pouvoir se développer à la faveur des politiques publiques dédiées en France à cet enjeu de politique locale.

*Je tiens à remercier celles et ceux qui ont permis d'améliorer la forme et le fond de cet article : Denis Couvet, Nicole Mathieu, Pierre-Marie Tricaud, Nadine Vivier, Hervé This.*

### Références

Aubertot JN, Barbier JM, Carpentier A, Gril JN, Guichard L. 2007. *Pesticides, agriculture et environnement. Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux*, Expertise scientifique collective Inra-Cemagref (décembre 2005). 120 p. Expertises Collectives. <hal-01173732>

Berque A. 2008. *La pensée paysagère*, Archibooks + Sautereau, Paris, 111 p (réed 2016).

Balay C, Michelin Y, Morlans S, Orth D. 2012. La contribution des fleurs, *Journal des anthropologues*, 128-129, <http://jda.revues.org/5386>, dernier accès 22 janvier 2017.

Baudry J, Burel F. 1999. *Ecologie du paysage, concepts, méthodes et applications*, Lavoisier Tec et Doc, Paris, 362 p.

Briffaud S. 2016. *Face au spectacle de la nature. In Histoire des émotions ; tome 2, des Lumières à la fin du XIXe siècle* (Corbin A ed), Seuil, Paris, 57-78.

Candau J, Aznar O, Guérin M, Michelin Y, Moquay P. 2007. L'intervention publique

*Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France*  
*Academic Notes from the French Academy of Agriculture*  
*(N3AF)*  
**Tribune libre**

- paysagère comme processus normatif, *Cahiers d'économie et de sociologie rurale*, 84-85, 168-190.
- Chaussard A. 2015. *Le paysagiste et l'artiste en France : quelles collaborations ?*, Mémoire de master « Théories et Démarches du projet de paysage », École nationale supérieure de paysage/AgroParistech, Versailles, <http://topia.fr/travaux-d-etudiants/master-2-tdpp/#Chaussard>, dernier accès 12 novembre 2016.
- Coloco. 2016. <http://www.coloco.org/>, dernier accès 12 novembre 2016.
- Collectif Paysages de l'après-pétrole, <http://www.paysages-apres-petrole.org/>, dernier accès 10 mars 2017.
- Council of Europe. 2000. *European Landscape Convention*. <http://www.coe.int/en/web/landscape>, dernier accès 10 mars 2017.
- Davodeau H, Geisler E, Montembault D, Leconte L. 2014. La participation par les architectes et les paysagistes : vers une hybridation des pratiques ?, *Cahiers thématiques n° 13 de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille : Paysage vs architecture : (in)distinction et (in)discipline*, 171-184.
- Décamps H, Décamps O. 2004. *Au printemps des paysages*, Buchet-Chastel, Paris, 240 p.
- Descola P. 2005. *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, 640 p.
- Donadieu P. 2012. *Sciences du paysage, entre théories et pratiques*, Lavoisier Tec et Doc, Paris, 230 p.
- Fédération internationale des architectes paysagers. 2016. <http://iflaonline.org/about/mission-and-vision/> dernier accès 12 novembre 2016 .
- FFP. 2017. <http://www.f-f-p.org/fr/>, dernier accès 13 mars 2017.
- Gauché E. 2015. *Le paysage à l'épreuve de la complexité : les raisons de l'action paysagère*. <http://cybergeog.revues.org/27245?lang=en>, dernier accès 10 mars 2017.
- IFLA. 2017. <http://iflaonline.org/fr/idem>, dernier accès 12 mars 2017.
- Jackson JB. 2003. *À la découverte du paysage vernaculaire*, Actes Sud, Arles, 277 p.
- Jullien F. 2014. *Vivre de paysage ou l'impensé de la raison*, Gallimard, Paris, 272 p.
- Labat D. 2013. *Le paysage, outil de l'action publique ?*, Métropolitiques, <http://www.metro-politiques.eu/>, dernier accès 12 novembre 2016.
- Lubello P, Falque A, Temri L (eds). 2017. *Systèmes agroalimentaires en transition*, Quae, Paris, 185 p.
- Luginbühl Y. (ed). 2015. *Biodiversité, paysage, cadre de vie, la démocratie en pratique*, Victoire éditions, Paris, 288 p.
- Montembault D, Toublanc M, Davodeau H, Geisler E, Leconte L, Romain F, Luginbühl A, Guttinger P. 2015. *Participation et renouvellement des pratiques paysagistes*, in *Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique* (Luginbühl Y ed), Victoire Edition, Paris, 171-187/288.
- Morin E. 2016. *Sur l'esthétique*, Robert Laffont, Paris, 125 p.
- Morin S, Bonthoux S, Clergeau P. 2016. *Le paysagiste et l'écologue : comment obtenir une meilleure collaboration opérationnelle ?*, Vertigo, <http://vertigo.revues.org/17356>, dernier accès 27 février 2017.
- Oueslati W (ed.). 2011. *Analyses économiques du paysage*, Quae, Versailles, 246 p.
- ONU. 2005. <http://www.millenniumassessment.org/fr/>, dernier accès 12 mars 2017.

*Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France*  
*Academic Notes from the French Academy of Agriculture*  
*(N3AF)*

**Tribune libre**

Toublanc M. 2004. *Paysages en herbe. Le paysage et la formation à l'agriculture durable*, Educagri, Dijon, 292 p.

Toublanc M, Luginbühl Y. 2007. *Des talus arborés aux haies bocagères : les dynamiques de pensées du paysage inspiratrices de l'action publique*, in *Paysages : de la connaissance à l'action* (Berlan-Darqué M, Luginbühl Y, Terrasson D eds). Quae, Versailles.

Triangle vert. 2017. [http:// www.trianglevert.org](http://www.trianglevert.org), dernier accès 10 mars 2017.

UNEP. 2017. <http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/>, dernier accès 12 mars 2017

Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Midi-Pyrénées. 2015. *Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet*. Union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Midi-Pyrénées et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi-Pyrénées.

**Edité par**

Nicole Mathieu, membre de l'Académie d'agriculture de France.

**Rapporteurs**

1. Nadine Vivier, professeur émérite des universités de l'Université du Maine (Histoire contemporaine), membre de l'Académie d'agriculture de France.
2. Bertrand Hervieu, membre de l'Académie d'agriculture de France
3. anonyme

**Rubrique**

Cet article a été publié dans la rubrique « Tribune libre » des *Notes académiques de l'Académie d'agriculture de France*.

**Reçu**

14 novembre 2016

**Accepté**

9 mars 2017

**Publié**

13 mars 2017

**Citation**

Donadieu P. 2017. Construire les paysages ruraux : quels rôles pour les professionnels du paysage ?, *Notes Académiques de l'Académie d'agriculture de France / Academic Notes from the French Academy of Agriculture (AF)*, 2017, 3(4), 1-14. <https://doi.org/10.58630/pubac.not.a204666>.



Pierre Donadieu est agronome et géographe. Il est professeur émérite en sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille et membre titulaire de l'Académie d'agriculture de France, section 7.